

**Arrêté du 27 décembre 2021 portant cessation de fonctions  
(régisseurs d'avances et de recettes) au service administratif régional de Pau**

**NOR : JUSB2139046A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats greffes des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 portant suppression de la régie du service administratif régional de Pau ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Il est, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, mis fin aux fonctions de Madame Michèle PERIE (DUFOUR), adjointe administrative principale, en sa qualité de régisseuse titulaire au service administratif régional de Pau.

**Article 2**

Il est, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, mis fin aux fonctions de Madame Lori LAPORTE-ARRAMENDY, secrétaire administrative, en sa qualité de régisseuse suppléante au service administratif régional de Pau

**Article 3**

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Pau, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 27 décembre 2021,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes

La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité  
professionnelle,

Aude TORCHY

